



Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise (Siren : 200040798)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Bozel
Arrondissement	Albertville
Département	Savoie
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Thierry MONIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	rue des Tilleuls
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	BP 8
Code postal - Ville	73350 bozel
Téléphone	
Fax	
Courriel	direction@valvanoisetarentaise.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	9 778
Densité moyenne	22,69

Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
73	Bozel (217300557)	2 089
73	Brides-les-Bains (217300573)	564
73	Champagny-en-Vanoise (217300714)	653
73	Feissons-sur-Salins (217301134)	197
73	La Perrière (217301985)	466
73	Les Allues (217300151)	1 957
73	Montagny (217301613)	686
73	Planay (217302017)	412
73	Pralognan-la-Vanoise (217302066)	773
73	Saint-Bon-Tarentaise (217302272)	1 981

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Réalisation d'études prospectives sur les questions liées à l'adduction en eau potable</i> - Assainissement non collectif <i>création et gestion d'un SPANC chargé de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif des bâtiments non raccordés au réseau public de collecte telle que définie par les dispositions de l'article L 2224-8-II du CGCT.</i> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés : construction et exploitation des déchetteries, gestion et exploitation des hauts de quais pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective,</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Traitement des déchets ménagers : traitement des ordures ménagères, mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage (gestion et exploitation des bas de quai pour les ordures ménagères et la collecte sélective) qui s'y rapportent ; transport et traitement des déchets issus de la collecte sélective</i> - Autres actions environnementales <i>valorisation des paysages d'intérêt communautaire (grand paysage) à partir des principales infrastructures routières du territoire, définition par programmation pluriannuelle et mise en oeuvre des opérations d'entretien des cours d'eau non domaniaux qui répondent à tout ou partie des objectifs suivants : - préservation et/ou restauration des caractéristiques hydrauliques nécessaires au maintien du bon écoulement, à l'instauration et au maintien du bon état écologique des milieux aquatiques tel que défini par les normes européennes et nationales en vigueur, - préservation et/ou restauration des équilibres écologiques et de la qualité des habitats naturels, à l'exclusion de la gestion des espèces faunistiques, valorisation paysagère : sont exclus de la compétence de la communauté de communes les travaux d'entretien courant ne</i>

répondant pas aux objectifs énoncés ci-dessus, les travaux de réparation des dommages causés par les crues et inondations, ainsi que les travaux et ouvrages structurants. Ceux-ci désignent les travaux d'aménagement, de création, de maintien et d'entretien des ouvrages d'art, des ouvrages de génie civil et des ouvrages à vocation de protection et de prévention contre les risques de crue et d'inondation,

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

Elaboration et mise en oeuvre d'actions en faveur du soutien ou de l'amélioration de l'offre médicale

- Action sociale

organisation, gestion et coordination des actions d'intérêt communautaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse, pour la tranche d'âge des 3-25 ans : actions éducatives, actions culturelles, actions de développement du sport et des loisirs, actions pour la prévention des conduites à risques, actions en faveur de la mobilité des jeunes dans le canton, pendant l'inter saison et la période estivale, hors transport scolaire, actions en faveur de la protection de l'environnement, diffusion de l'information jeunesse. Petite enfance : construction, entretien et gestion de structures intercommunales multi accueil de garde d'enfants, création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles, Sont considérés es comme d'intérêt intercommunal les actions s'adressant à l'ensemble des enfants du canton quelle que soit leur commune de domicile. Aide aux personnes âgées et/ou dépendantes : actions en faveur de l'accès à l'information et d'amélioration de la coordination des démarches administratives : action de soutien pour le maintien à domicile des personnes âgées : soutien aux structures adaptées à l'accueil des personnes âgées, Participation au fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence saisonnier de Moutiers.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique d'intérêt communautaire construction, gestion et entretien de pépinières d'entreprises et de bâtiments relais déclarés d'intérêt communautaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

conception, animation et suivi d'opérations en faveur du commerce de proximité à destination des résidents permanents soutien à l'émergence, au maintien et au développement de filières économiques locales traditionnelles et/ou fondées sur l'exploitation et la valorisation des ressources du territoire, à l'exclusion notamment des activités liées aux domaines skiabiles et des activités thermales

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

prise en charge des moyens nécessaires à l'enseignement de l'anglais dans les écoles primaires et maternelles du canton, subsidiairement aux moyens mis en oeuvre par l'éducation nationale

- Activités culturelles ou socioculturelles

soutien et participation à des actions de développement culturel : enseignements et pratiques artistiques, lecture publique

- Activités sportives

aide aux sections sportives et aux activités proposées aux collégiens

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Participation à l'élaboration, l'approbation, la révision et le suivi du SCOT et d'éventuels schémas de secteur intéressant le périmètre de la communauté de communes

- Schéma de secteur

participation à l'élaboration l'approbation la révision et le suivi du SCOT et d'éventuels schémas de secteur intéressant le périmètre de la communauté de communes

- Transport scolaire

organisation, gestion et suivi du service de transport scolaire par délégation du CG

- Organisation des transports non urbains

création et gestion des services de transports de proximité entre communes, destinés principalement aux habitants permanents et aux travailleurs saisonniers, situés sur le périmètre de la communauté (et en partenariat éventuel avec des territoires voisins) participation au fonctionnement du pôle intermodal de Moutiers

Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Elaboration, suivi et mise en oeuvre du programme local de l'habitat</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Définition, mise en oeuvre et suivi d'actions incitatives favorisant le développement de l'offre de résidences principales et leur adaptation aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées, comprenant notamment les OPAH</i>
Autres
- Autres <i>gestion d'un service architectural réalisation d'études et de petits aménagements dans le cadre d'une politique de liaisons douces, c'est-à-dire non motorisées, entre les communes membres : - aménagement, entretien et valorisation des sentiers d'intérêt communautaire, c'est-à-dire traversant ou reliant plusieurs communes de la communauté de communes Val Vanoise (à titre d'exemple : sentier Tour de la Tarentaise, le Chemin des Vignes,) - amélioration et promotion de l'offre de mobilité "vélo" entre les communes membres notamment pour ce qui concerne les itinéraires cyclistes inscrits dans le schéma départemental</i>
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>élaboration et mise en oeuvre d'actions d'intérêt communautaire en faveur du développement durable et de la maîtrise de l'énergie</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
73	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) (257302539)	SM ouvert	54 634

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)